

Publicité foncière -

Le présent règlement de copropriété sera publié au Bureau des Hypothèques de BEZIERS, conformément à la loi du 10 Juillet 1965, et aux dispositions légales portant réforme de la publicité foncière.

Il en sera de même de toutes modifications pouvant être apportées par la suite au présent règlement.

DOMICILE

Pour l'application du présent règlement de copropriété et de ses suites, il est fait élection de domicile au siège de la Société.

DONT ACTE rédigé sur

Fait et passé en AGDE, en l'office notarial;

Et après lecture faite le comparant ès-qualités a signé avec le Notaire Associé soussigné qui a signé le même jour.

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT NEUF
ET LE